

Protéger, alerter, secourir

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)



Parcours de formation

PUBLIC

Tout public.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.
- Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs et démonstrations. Études de cas et mises en situations.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

L'évaluation continue permet, si elle est favorable, de délivrer un certificat « sauveteur secouriste du travail » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS valable 24 mois. Ce certificat, pour rester valable, impose de maintenir et actualiser ses compétences.

INTERVENANTS*

Formateurs habilités par l'INRS et la CARSAT.

LE PLUS !

Délivrance du certificat SST. Formation éligible au CPF.

Le sauvetage secourisme du travail

- Les intérêts de la prévention des risques professionnels.
- Le cadre juridique de l'intervention du SST.
- Les accidents du travail dans la profession.
- Le rôle du secouriste du travail.

Protéger

- Reconnaître les risques persistants qui menacent la victime de l'accident et son environnement.
- Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer soi-même.

Examiner la ou les victimes

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).

Alerter

- Organisation des secours dans l'entreprise.
- Procédure d'alerte.
- Organisation des secours publics.

Secourir - conduite à tenir si la victime :

- Saigne abondamment.
- S'étouffe.
- Se plaint de malaises.
- Se plaint de brûlures.
- Se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements.
- Se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
- La victime ne répond pas, mais respire.
- La victime ne répond pas, ne respire pas.

Risques particuliers de l'entreprise

- Contrôle des connaissances.
- Épreuve pratique et mise en situation dans un cas concret d'accident du travail.

À noter !

Durée : 12 heures soit 2 jrs

Tarif* : 290 € HT / jr soit 580 € HT

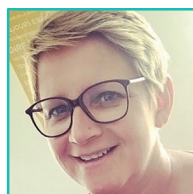
Dates : 14 et 15 mars 2019 (Avignon)

20 et 21 juin 2019 (Marseille)

24 et 25 oct. 2019 (Marseille)

21 et 22 nov. 2019 (Avignon)

**Tarif inter comprenant les pauses + repas du midi*



*Cécile



*Eric



*Jean-Pierre

Centre d'affaires les Naïades – Bât 2 – 10 Avenue de la Poulasse – 84000
AVIGNON Tel : 04 90 31 51 90 - Fax : 04 90 31 44 33
i4 FC au capital de 100 000 Euros - RCS AVIGNON - SIRET : 42503874200036
NAF : 7490B – N° TVA Intracommunautaire FR 224 250 387 42
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 93840215984 auprès du préfet
de région PACA. Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état